

instructeurs de la laiterie. Quelles sont leurs fonctions? Font-ils l'épreuve du lait et comment s'accomplit ce travail?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je suppose que mon honorable ami veut parler des épreuves ordinaires auxquelles on soumet la vache et non ce que nous appelons le tableau du rendement du bétail de race pure.

M. ROSS (Simcoe): Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela relève du crédit pour le bétail mais j'en parlerai maintenant. Quelques provinces s'occupent de ce travail parce qu'elles sont mieux situées et qu'elles peuvent le faire à meilleur compte que nous. Ce n'est que dans les provinces qui refusent de ce charger de cette tâche que nous soumettons les troupeaux laitiers à ce contrôle. Le travail s'accomplit par l'entremise d'un représentant de notre département qui visite les centres agricoles et organise des sociétés dites de contrôle dont les membres envoient respectivement leurs échantillons de crème aux fromageries ou aux crèmeries. Supposons, par exemple, que mes deux honorables amis, qui occupent des sièges en face de moi, soient clients d'une fromagerie ou d'une crèmerie et fassent partie d'une société de ce genre; ils seraient tenus d'envoyer des échantillons trois fois par mois au propriétaire de l'établissement. Après les avoir soumis à l'épreuve afin d'en déterminer la teneur en matière grasse, l'administration de la beurrerie leur ferait parvenir les résultats de l'essai. Tous les sociétés sont obligés de payer 10 sous pour chacun de ces essais. Voilà la procédure qui est suivie dans les provinces où nous nous occupons de ce travail. Il y a trois provinces qui se chargent elles-mêmes de ce service. Partout où ce travail est considéré comme important et nos représentants bien reçus, nous l'exécutons avec plaisir. Dans certaines provinces, le système de contrôle du lait et de la crème reste lettre morte tant pour les autorités provinciales que fédérales.

M. CALDWELL: Le système est-il en vigueur au Nouveau-Brunswick et dans l'affirmative, à quels endroits?

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans certaines provinces nous avons une sorte de système coopératif qui fonctionne avec l'assistance des autorités provinciales. C'est là le système qui est en vigueur au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick organise les sociétés et nous acquittons le coût des épreuves aux beureries.

M. CALDWELL: Combien y a-t-il de ces sociétés au Nouveau-Brunswick?

[M. Ross.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas ce renseignement sous la main.

M. ROSS (Simcoe): Le Gouvernement accomplit-il un travail de cette nature dans le comté de Simcoe? Un certain nombre d'agriculteurs de mon comté s'intéressent à ce système de contrôle; étant donné toutefois que nous n'avions pas la chance de le voir établi chez nous, nous nous sommes réunis; nous avons acheté l'outillage à nos frais et nous avons fait le travail nous-mêmes. Je désirerais savoir si le système a quelque chance d'être inauguré dans l'Ontario soit par les autorités provinciales, ou bien serons-nous obligés de continuer à faire ce travail à nos frais?

M. MARTELL: Le ministre est-il en mesure de nous fournir des chiffres en ce qui regarde la Nouvelle-Ecosse, qui est censée être la province qu'on laisse presque toujours de côté—du moins c'est là l'impression que nous avons? Je désirerais savoir quels sont les arrangements en vigueur à la Nouvelle-Ecosse?

L'hon. M. MOTHERWELL: La Nouvelle-Ecosse fait des progrès appréciables non seulement sous ce rapport, mais aussi en ce qui regarde le classement de la crème et du lait; elle relève donc en proportion la qualité de ses produits laitiers. Je citerai les chiffres relatifs à quelques-unes des provinces de la Confédération. La Saskatchewan possède un système qui lui est propre en sorte qu'elle n'est pas comprise dans cette liste. Voici:

Province.	Nombre des troupeaux soumis à l'épreuve.	Nombre total des vaches soumises à l'épreuve.	Nombre total des vaches soumises à l'épreuve 18 mois ou plus longtemps.	Total des épreuves faites.	Moyenne des épreuves par vache.	Pourcentage du total des vaches soumises à l'épreuve, 8 mois ou plus.
Ontario... ..	783	10,347	1,229	41,582	4	11.8
N.-Ecosse... ..	360	2,520	860	13,497	5.3	34.1
N.-Brunswick ..	137	1,061	256	4,879	4.6	24.1

Le nombre est un peu moins considérable au Manitoba et un peu plus élevé dans l'Alberta; il est encore un peu plus faible en Colombie-Anglaise. A l'île du Prince-Edouard, le nombre est assez considérable eu égard à la superficie de la province. Cent soixante-quatre troupeaux ont été soumis à l'épreuve.

M. MARTELL: Puis-je savoir du ministre si le département possède quelque bulletin ou quelques statistiques concernant ces épreuves, faisant voir là où elles ont eu lieu, quels sont les propriétaires et d'autres renseignements, qui peuvent être fournis à nos cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse?